

GRUPE ASILE FEMMES-GRAF
asilefemmes@club-internet.fr

LETTRE D'INFORMATION N°1 JANVIER 2006

FONCTIONNEMENT DU GRAF

Le GRAF s'est donné ce nom en juin 2005 après plus d'un an de travail d'un groupe composé de militantes d'Amnesty International section française, de la Cimade, de Femmes de la terre, du RAJFIRE, de la LDH et d'autres militantes individuelles. Ce groupe a produit un document intitulé "*Droit d'asile et persécutions visant spécifiquement les femmes*" ainsi qu'une version courte de ce document (une page recto verso) intitulée "*Droit d'asile pour les femmes persécutées en tant que femmes !*".

Le 21 septembre 2005 nous avons présenté notre action à une réunion plénière de la CFDA (Coordination française pour le droit d'asile) et lancé un appel à signatures. D'autres groupes se sont donc associés à notre action, notamment des groupes agissant pour le droit d'asile et ceux agissant pour les droits des femmes et contre les violences à l'égard des femmes.

Le GRAF est actuellement constitué par un noyau militant composé des personnes qui souhaitent s'y investir de façon régulière (réunions mensuelles à Paris), qui comprend à l'heure actuelle Amnesty International section française, la Cimade, Femmes de la terre, le RAJFIRE, la LDH le COMEDE et la FASTI (mais ce noyau est ouvert !). Il est entouré d'un cercle plus large composé de tous les groupes qui ont signé son appel. Nous resterons en contact par courrier et par cette lettre d'infos : envoyez donc vos informations afin que nous les fassions circuler.

À ce jour, les signataires de l'appel "*Droit d'asile pour les femmes persécutées en tant que femmes !*" sont les suivants :

ACAT (Action des chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Amnesty International section française, APSR (Association des Professionnels de la Santé pour les Réfugiés), Association Primo Levi, ATF (Association des Tunisiens de France), Cabiria, CASP (Centre d'Action Sociale Protestant), CFDA (Coordination Française pour le Droit d'Asile), Collectif 20 ans Barakat Île-de-France, Cimade, COMEDE (Comité médical pour les exilés), Commission femmes Amnesty International, Coordination lesbienne de France, L'Escale, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), Femmes de la terre, FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), Femmes en noir, FIL (Femmes Infos Liaisons, Lyon), Forum Réfugiés, GAS (Groupe accueil et Solidarité), Genres et cultures, GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), LDH, MFPP (Mouvement Français pour le Planning Familial), MFPP AD69 (Rhône), MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), RAJFIRE, Regards de femmes, Secours Catholique, Service National de la Pastorale des Migrants.

Si nous avons oublié un groupe, merci de corriger notre erreur en nous envoyant votre signature.

ENTREVUES AVEC L'OFPPRA, LA CRR ET LE HCR

Un de nos premiers objectifs était de rencontrer les organismes officiels afin de leur faire part de nos revendications et de nos questions, de faire avancer la cause du droit d'asile pour les femmes persécutées, et de connaître mieux leurs points de vue

Vous trouverez ci-dessous les compte-rendus succincts de ces entrevues, les compte-rendus détaillés se trouveront prochainement sur notre site internet.

29 septembre 2005 : entrevue à la CRR (M. Bernard, président, M. Dufour, Centre d'Information Juridique)

Les représentants de la CRR affirment que la question des femmes est, depuis environ deux

ans, au premier plan de l'actualité de la CRR, ce qui tient en grande partie à la forte augmentation du nombre de requêtes déposées par des femmes et celles portant sur les questions d'appartenance à un groupe social. La CRR se détermine, pour évaluer la situation d'une femme, par rapport à la transgression des lois et coutumes de son pays. Le fait qu'il y ait des lois discriminatoires contre toutes les femmes ne constitue pas un élément suffisant pour faire reconnaître le droit d'asile. Il est possible de se référer à la notion d'opinion politique imputée (leur comportement signifie, pour les autorités, qu'elles ont des opinions politiques divergentes de la leur) ; il faut le plus possible mettre en relief les situations individuelles des demandeuses d'asile. Entre reconnaissance du statut de réfugié et protection subsidiaire, la frontière est encore très floue. Un cycle de conférences d'information aura lieu et le thème des femmes sera traité. M. Dufour, Mme Zederman seront nos référents pour la poursuite des contacts.

7 octobre 2005 : entrevue au HCR (Mohamed Boukry, Shana Kaninda, Marie-Noëlle Thirode)

Le HCR est très engagé sur la question des femmes et s'efforce de sensibiliser les autorités. En France la jurisprudence de la CRR tend à se rapprocher des recommandations du HCR, mais il faut être très vigilant et poursuivre les contacts avec la CRR, l'OFPPRA, les institutions européennes. Le HCR peut faciliter les contacts entre associations européennes, nous transmettre des décisions et des documents, et des réunions régulières peuvent être organisées pour le suivi de cette question.

16 décembre 2005 : entrevue à l'OFPPRA (M. Kuhn Delforge, Directeur, M. Mélin Secrétaire Général, Mme Leila Chebbi, chef de section à la division Amériques Maghreb, Mme Sophie Imbert, chef de la division contentieux, Mme Jimenez, chef de division Afrique, et Mme Duclos, son adjointe, M. Daniel Le Madec, responsable du BAF, Bureau asile à la frontière)

L'OFPPRA énonce une conception assez restrictive du champ d'application de la Convention de Genève, avec le risque de recours fréquent à la protection subsidiaire, voire le risque qu'aucune protection ne soit accordée. La jurisprudence de la CRR sur laquelle il s'appuie ne reconnaît pas les femmes globalement comme un groupe social : peuvent être reconnues réfugiées (en fonction de chaque situation précise) les personnes qui transgressent une règle sociale imposée (ainsi forment un groupe social les femmes refusant un mariage forcé, une mutilation sexuelle, persécutées en raison de leur homosexualité), mais pas celles victimes de violences familiales. Pour elles, seule la protection subsidiaire seule est envisageable.

Nous avons eu quelques assurances concernant les femmes victimes de persécutions liées au genre originaires des pays dits sûrs elles sont systématiquement convoquées à un entretien et peuvent demander à être entendue par un officier de protection femme. En cas de dysfonctionnement (problème d'interprétariat, attitude des préfetures...) nous pouvons transmettre nos remarques à l'OFPPRA. La personne référante sur toutes ces questions et en lien avec le GRAF sera M. Melin, secrétaire général.

EN COURS

Site internet

Ce site sera hébergé sur le site de la CFDA (<http://cfda.rezo.net>). Il nous permettra de faire connaître les actions, les documents et les études sur la problématique femmes et asile et de nouer des relations avec d'autres groupes existant dans d'autres pays.

Guide pratique

Destiné aux associations et aux personnes engagées dans la solidarité avec des demandeuses d'asile, ce guide sous forme de fiches pratiques permettra de mener plus efficacement cette action en apportant des informations sur la procédure, la constitution des dossiers et des argumentaires.

Contenu du guide : la demande d'asile - le recours - le réexamen - la procédure prioritaire - les motifs de la reconnaissance du statut de réfugié par la Convention de Genève - le récit des persécutions - des adresses utiles

Nouvelle loi sur l'entrée et le séjour des étrangers

Nos organisations sont investies dans la campagne face au nouveau projet de loi sur l'immigration et se préoccupent aussi d'éventuelles modifications prévues concernant l'asile et

les procédures d'asile (admission au séjour, délais de recours...). Une entrevue sera demandée au ministère de l'intérieur.

Étude de la jurisprudence française

Nous disposons d'une trentaine de décisions de la CRR (juillet 2004 - juillet 2005) concernant la notion de groupe social et les persécutions contre les femmes, et de quelques autres plus anciennes. Étudier cette jurisprudence et son évolution est très utile pour aider les femmes à faire valoir leurs droits. Contactez nous si vous avez des décisions intéressantes.

Accueil des demandeurs/ses d'asile en préfecture

La FASTI se propose d'enquêter sur la façon dont ils et elles sont " accueillis " et traités dans les préfectures et de relever les abus ou dysfonctionnements existants. Transmettez vos informations à : comsejour@fasti.org

INFORMATIONS

International

- **Bruxelles** : Le Collectif des femmes en Noir a organisé à Bruxelles le 19 novembre un colloque intitulé « *Vivre en clandestinité* », dont un thème était le droit d'asile. Les actes seront publiés. Vous pouvez lire une publication de ce collectif qui rassemble des témoignages de femmes exilées et des analyses féministes, il s'intitule " Femmes en migration ". Contact : jacqueline.martin@skynet.be
- **Grande-Bretagne** : Le Refugee women's resource project, qui fait partie de Asylum Aid (information juridique et action pour les demandeurs-ses- d'asile et réfugié-e-s à Londres) diffuse gratuitement par la poste ou par courrier électronique son bulletin " *Women's asylum news* ". Consultez leur site : www.asylumaid.org.uk

Rencontres et colloques

- **31 janvier 2006**, de 14h30 à 18h à l'université Paris 1, place du Panthéon, journée TERRA sur l'accueil des femmes persécutées
- **15 et 16 septembre 2006**, Université du Panthéon Sorbonne, Colloque international dans le cadre des activités du réseau TERRA : " *Persécutions des femmes, mobilisations sociales et droit d'asile* " (organisation Jane Freedman et Jérôme Valluy). Pour recevoir la lettre d'information électronique de TERRA : jerome.valluy@univ-paris1.fr

Lectures

- Une étude du HCR sur asile et genre en Europe : « *Analysis of gender-related persecution in national asylum legislation and practice in Europe* » de Heaven Crawley and Trine Lester, mai 2004 (en ligne sur le site du HCR).
- Le COMEDE publie son guide 2005 pour les professionnels et associations sur l'accueil des demandeurs d'asile, l'accès aux soins et la santé. A lire sur le site (www.comede.org) ou a commander (gratuitement) à INPES, 42 Bd de la Libération 93203 St Denis cedex
- Dans le dernier numéro de la revue *L'Autre* (n°18, Editions La pensée sauvage) qui comporte un dossier sur l'exil, à lire un article de Jamila Moussaoui " *Viols de femmes, violence de l'exil* ".

Dernière minute : dans le cadre de la journée internationale de lutte des femmes du 8 mars 2006, un débat sur femmes et asile organisé par le GRAF aura lieu dans une mairie d'arrondissement de Paris (lieu et date seront transmis ultérieurement)

Cette lettre du GRAF à périodicité variable vise à diffuser des informations sur le thème femmes et asile et la revendication du statut de réfugiée pour les femmes persécutées en tant que femmes.

Aussi faites la circuler et envoyez nous des informations !

Notre adresse électronique : asilefemmes@club-internet.fr